

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 39695 B1** (51) Cl. internationale : **C11B 9/02**  
(43) Date de publication : **31.05.2018**

---

(21) N° Dépôt : **39695**

(22) Date de Dépôt : **02.08.2016**

(30) Données de Priorité : **06.08.2015 DE 201510215010**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP16182351.3

(71) Demandeur(s) : **SKH GmbH, Königsbacher Strasse 17 94496 Ortenburg / DE (DE)**

(72) Inventeur(s) : **Flemming, Marcel**

---

(54) Titre : **PROCEDE DE VIEILLISSEMENT ARTIFICIEL DE RHIZOMES D'IRIS DESTINE A LA FORMATION ACCELEREE D'ISOMERES D'IRONE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un procédé pour accélérer le vieillissement des rhizomes d'Iris (Iris), et pour la production de beurre d'iris à partir des rhizomes vieillis. Le procédé selon l'invention comprend le stockage des rhizomes d'iris dans une atmosphère d'oxygène ayant une pression partielle d'oxygène de 0,5 bar ou plus à 25 ° C, et une température élevée.

**Revendications**

1. Procédé servant à accélérer le vieillissement de rhizomes d'iris, lequel comprend l'entreposage de rhizomes d'iris sous une atmosphère contenant de l'oxygène, qui présente à 25 °C une pression partielle d'oxygène de 0,5 bar ou plus, et à une température de 25 °C ou plus.
2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel sont employés des iris des types *Iris germanica*, *Iris pallida*, *Iris pallida argentea variegata*, *Iris pallida aurea variegata*, *Iris pallida alba*, *Iris neglecta*, *Iris spectabilis*, *Iris macedonica* et/ou d'autres variétés de l'iris de jardin (*Iris barbata*).
3. Procédé selon la revendication 1 ou 2, dans lequel sont employés des rhizomes pelés et/ou non pelés, découpés et/ou pulvérisés et/ou entiers.
4. Procédé selon au moins l'une quelconque des revendications 1 à 3, qui comprend avant l'entreposage le séchage des rhizomes.
5. Procédé selon au moins l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel l'atmosphère présente, à une température de 25 °C, une pression partielle d'oxygène de 2 bar ou plus, de préférence de 5 bar ou plus.
6. Procédé selon au moins l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel est employée une atmosphère d'oxygène pure.
7. Procédé selon au moins l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel la température lors de l'entreposage est de 25 - 80 °C.
8. Procédé selon au moins l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel la durée d'entreposage est d'au moins deux jours, de préférence d'au moins une semaine.
9. Procédé selon au moins l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans lequel l'entreposage est mis en oeuvre dans un autoclave.
10. Procédé servant à obtenir du beurre d'iris à partir de rhizomes d'iris, lequel comprend la mise en oeuvre du procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 ainsi qu'après l'entreposage la mise en oeuvre d'une extraction ou d'une distillation à la vapeur ou d'une hydrodistillation.